



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 25 septembre 2023

N° 2023/09-39

COMMUNICATION AU CONSEIL DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE- EXERCICE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI VING CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS: Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Jean-Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS:

Nathalie LEVY représentée par Frédéric LAFFORGUE
Philippe GUY représenté par Luisa PAPE
Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD
Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER
Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ
Hugues FERRAND représenté par Jacques BURGUIERE
Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE:

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ



Délibération du Conseil Municipal 25 septembre 2023

N° 2023/09-39

COMMUNICATION AU CONSEIL DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE- EXERCICE 2022

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de Castelnau-le-Lez, expose au conseil :

En application des dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire communique au conseil les rapports annuels des délégataires de service public de Montpellier Méditerranée Métropole, exercice 2022, ci-après cités.

En application des articles L.1411-13 et L.1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces rapports sont mis à disposition du public du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 à l'hôtel de ville.

Equipement / Service	Délégataire
Corum-Palais des Congrès-Opéra et Zénith Sud	Groupement SAEML MONTPELLIER
	EVENTS / SAEML TaM
Service extérieur des pompes funèbres et du	SAEML SFMA
crématorium	
Marché d'Intérêt National	SAEML SOMIMON
Planet Ocean Montpellier	SAS PLANETOCEANWORLD MONTPELLIER
Patinoire Vegapolis	SARL VM34000 (VERTMARINE)
Transports publics urbains	SPL TaM
Parcs de stationnement Foch-	SA EFFIA
Préfecture/Marché aux fleurs et Arc-de-	
Triomphe	
Parc de stationnement Antigone	SPL TaM
Parc de stationnement Comédie	SPL TaM
Parc de stationnement Europa	SPL TaM
Parc de stationnement Gambetta	SPL TaM
Parc de stationnement Nouveau Saint Roch	SPL TaM
Parc de stationnement Corum	SPL TaM
Parc de stationnement Peyrou-Pitot	SA INDIGO
Réseau Montpelliérain de Chaleur et de Froid	SAEML SERM
Concessions d'Electricité (7 contrats – 7	SA ENEDIS
communes)	
Concession de Gaz (24 contrats – 30 communes)	SA GRDF
MAERA, Station de traitement des eaux usées	SCA VEOLIA Eau
Collecte des eaux usées des communes	SCA VEOLIA Eau
raccordées à MAERA	
Unité de méthanisation	AMETYST SAS AMETYST

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la communication des rapports annuels des délégataires de service public pour l'année 2022.

Julien MIRO ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

Pour: 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Frédéric LAFFORGUE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY représenté par Luisa PAPE, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER,

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID: 034-213400575-20230925-DEL2023_09_39-DE

Suite de

Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD, Clara BIANCO représentée par Marie Hélène WEBER, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND représenté par Jacques BURGUIERE, Carine BARBIER, BURGUIERE Jacques, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention: 0

Contre:

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 25 SEPTEMBRE 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUÉ

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.